

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 18 JUN 2015
18 heures**

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY (pour les questions n° 4 A/ à 19 B/ et n° 27 à 30) - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. DUMONT - F. GONZALES - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. C. QUESADA - F. MINARD - J. JOANNET - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J. M. GUERRE (pour les questions n° 4 A/ à 5 A/ et n° 22 à 30)- J. P. BLANC (pour les questions n° 1 à 5 B/ et n° 20 à 30) - C. CATARD - C. SEGUIN - R. LOVATY - C. PAGLIA (pour les questions n° 1 à 3 E/ et n° 20 à 30) - D. GAILLE - P. JOURDAIN - A. CORNE (pour les questions n° 4 A/ à 19 B/ et n° 22 à 30) - B. BAYLAUCQ (pour les questions n° 4 A/ à 19 B/ et n° 22 à 30) - A. DAUPHIN - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET - J. Y. CHEGUT (pour les questions n° 4 A/ à 19 B/ et n° 25 à 30) - T. LEFAURE (pour les questions n° 1 à 4A/ et n° 20 à 30) - M. MORGAND - S. DELABRE - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - M. GUYOT - E. GOULFERT - M. DEMARQUE - M. MERLE - S. GAYET (pour les questions n° 1 à 12 et n° 20 à 30) - C. BOUARD - P. BONNET - A. BAURY - C. GRELET - G. MAQUIN - C. BENOIT - E. VOITELLIER (pour les questions n° 4 A/ à 19 B/ et n° 25 à 30) - Y. J. BIGNON - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI (pour les questions n° 4 A/ à 19 B/ et n° 22 à 30) - M. O. COURSOL - J. L. GUITARD - F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J. S. LALOY à C. MALHURET (pour les questions n° 1 à 3 E et n° 20 à 26) - C. PAGLIA à R. LOVATY (pour les questions 4 A à 19 B/) - A. G. CROUZIER à D. GAILLE - P. MONTAGNER à F. GONZALES - F. DUWICQUET à A. DAUPHIN - J. BAPTISTE à B. AGUIAR - M. C. STEYER à M. JIMENEZ - B. KAJDAN à F. AGUILERA - J. J. MARMOL à G. MAQUIN - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absente excusée : Mme C. LOPEZ, Conseillère Communautaire.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare la séance ouverte puis :

- propose la désignation de **Charlotte Benoit**, en qualité de secrétaire de séance

➤ approbation à l'unanimité.

- fait part du dépôt sur table de la délibération n° 7 : « personnel /modification du tableau des effectifs », complétée à la suite des décisions de promotion interne prises par les commissions administratives paritaires du centre de gestion de l'Allier le 12 juin 2015.

* * *

➤ **INFORMATION : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

A la suite de la démission de M. Christian Bernard, Adjoint au Maire de Cusset, du Conseil Municipal de Cusset qui entraîne concomitamment la perte de son mandat de Conseiller Communautaire, **le Conseil Communautaire**, conformément à l'article L273-10 du code électoral qui prévoit que dans une commune de 1 000 habitants et plus, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu, **prend acte de l'installation de M. Hervé Duboscq, en qualité de Conseiller Communautaire de la commune de Cusset.**

➤ **M. le Président** lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée communautaire.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

N° 1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2015

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 09 Avril 2015 est adopté à l'unanimité.

N° 2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELIBERATIONS DU BUREAU ET DELEGATIONS AU PRESIDENT

M. le Président donne connaissance au Conseil des délibérations des Bureaux communautaires du 2 avril, 7 et 21 mai ainsi que des décisions qui ont été prises depuis le Conseil Communautaire du 26 février 2015.

➤ **M. Skvor** sollicite des informations complémentaires sur le résumé de la délibération n° 3 du Bureau communautaire du 21 mai 2015 intitulée « Déchets ménagers et assimilés – principe d'adhésion à la démarche de création d'un centre de tri simplifié porté par le Sictom Nord-Allier ».

➤ **M. le Président** précise que VVA a émis une réponse d'attente et de principe sans engagement de sa part sur ce projet de création d'un centre de tri permettant ainsi au Sictom Nord-Allier de solliciter des subventions auprès de l'Etat et de divers organismes. Une éventuelle adhésion de VVA à ce centre ne pourrait être effective qu'en 2018, après avis préalable du Bureau, et sous réserve d'éléments financiers complémentaires.

N° 3 - MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE VVA (rapporteur M. le Président)

A/ - COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, M. Hervé Duboscq, Conseiller Communautaire, en qualité de représentant de la commune de Cusset au sein de la Commission d'évaluation des transferts de charges de VVA, en remplacement de M. Christian Bernard.

B/ - COMITE TECHNIQUE

Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, M. Hervé Duboscq, Conseiller Communautaire, en qualité de représentant suppléant appelé à siéger au sein du Comité Technique de la Communauté d'Agglomération, en remplacement de M. Christian Bernard.

C/ - COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, M. Hervé Duboscq, Conseiller Communautaire, en qualité de représentant suppléant appelé à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Communauté d'Agglomération, en remplacement de M. Christian Bernard.

D/ - ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DU PAYS VICHY-AUVERGNE

Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, M. Hervé Duboscq, Conseiller Communautaire, en qualité de représentant suppléant appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de l'Association du Pays de Vichy-Auvergne, en remplacement de M. Christian Bernard.

E/ - SICTOM SUD-ALLIER

Conformément au courrier de M. le Maire de Mariol du 4 mai 2015 informant de la modification du représentant suppléant de sa commune au SICTOM Sud-Allier, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- entérine la désignation de M. Antoine Delgado, en qualité de représentant suppléant de la Commune de Mariol au SICTOM Sud-Allier, (en lieu et place de M. Gérard Marsoni)
- approuve le tableau récapitulatif des délégués au SICTOM modifié.

N° 4 - PROJET D'AGGLOMERATION

A/ - VOLET TERRITORIAL 2015-2025 (rapporteurs M. le Président/ Mme Elisabeth Cuisset)

► En préambule, **M. le Président** rappelle que le législateur impose aux communautés d'agglomération un projet d'agglomération lequel a été traduit par VVA en trois volets :

- un volet territorial 2015-2025 synthétisant les grands enjeux stratégiques de développement notamment le développement économique et les projets qui concourent à l'attractivité du territoire et à l'amélioration du cadre de vie,
- un schéma de mutualisation 2015-2020 traitant de l'organisation et de l'évolution des services publics communautaires et de proximité,
- un pacte fiscal et financier avec un double objectif :
 - . dégager des marges budgétaires pour permettre de financer le volet territorial et réaliser les projets
 - . améliorer la solidarité fiscale entre les communes et VVA

Il précise que les deux premiers volets du projet d'agglomération vont être examinés au cours de cette séance et que celui du pacte fiscal et financier va être construit dans les prochains mois, un comité de pilotage spécifique a été constitué à cet effet.

Enfin, il remercie les membres des comités de pilotage et technique qui ont travaillé sur le projet d'agglomération ainsi que l'ensemble des conseillers qui ont participé aux nombreuses réunions de concertation et de réflexions tout comme le conseil de développement de VVA, puis donne la parole à **Mme Cuisset** pour une présentation de ce document.

► Après un rappel du processus d'élaboration du projet d'agglomération 2015-2025 –volet territorial- engagé depuis le bureau communautaire du 5 juin 2014, **Mme Cuisset** précise que les enjeux de ce document doivent être replacés dans un contexte national, voire international, mais également dans le cadre de la nouvelle région Rhône-Alpes Auvergne et de la construction du pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne.

Elle rappelle que ses enjeux s'attachent à trois niveaux :

- . proximité et solidarité territoriales
- . développements communautaires
- . stratégies métropolitaines

Elle procède ensuite, à l'appui d'un diaporama joint en annexe, à une présentation synthétique des 17 fiches-projets et programmes d'actions –déclinées par priorité- composant ce document et constituant une vision et une stratégie pour les 10 prochaines années pouvant toutefois évoluer au fil des années.

Elle adresse enfin ses remerciements à M. Joël Herbach, chargé de mission prospective, pour le travail qu'il a réalisé tout au long de cette démarche en associant également le service d'urbanisme de Clermont-Métropole et l'ensemble des cadres de VVA.

► A l'issue de cette présentation, **M. le Président** déclare le débat ouvert.

► **M. Skvor** se réjouit qu'il soit enfin question de projets, rappelant sa demande exprimée depuis maintenant un an à VVA et à la Mairie de Vichy.

Sur le projet d'agglomération, il relève des propositions intéressantes notamment :

- une approche novatrice par rapport au précédent à savoir par strates et échelles d'enjeux communautaire, métropolitain et de proximité, permettant une analyse fine et précise des défis pour le territoire,
- un axe transversal à ces différents niveaux d'enjeux, celui du Val d'Allier, de l'eau, des ressources thermales et naturelles du territoire, et que placer ce souci primordial des ressources naturelles au cœur du projet d'agglomération est essentiel et novateur pour penser le développement du territoire non plus en terme de performances et de compétitivité économique, mais plutôt en terme de résilience c'est-à-dire de capacité du territoire à pouvoir se développer économiquement, humainement, en résistant aux crises et aux chocs qui s'annoncent qu'ils soient économiques, écologiques ou climatiques.

Il constate que si la crise de l'agriculture, la biodiversité, l'alimentation et la santé sont bien posées dans ce projet, il est peu question de la crise énergie climat dont il énumère les enjeux :

- une question d'économie avec l'opportunité de réduire dans un premier temps l'indépendance du territoire aux énergies fossiles -donc à l'extérieur Qatar, Algérie, Arabie Saoudite, Russie...-, c'est quelque part le rendre plus résistant et autonome et lui rendre des ressources à réinvestir,
- la transition énergétique avec l'opportunité d'une concertation assez élargie afin de mettre en œuvre une politique de soutien et de dynamisation des TPE artisanales,
- l'accompagnement des PME industriels dans la voie de la transition écologique via des plateformes d'échanges et de mutualisation (matières premières, services, trésoreries, investissements, ...)

Il évoque notamment le rail et la gare ferroviaire de St Germain-des-Fossés qui pourraient constituer avec la plateforme ferroviaire de Gannat, une plateforme logistique multimodale dans le cadre de la métropole et une des deux portes d'entrée ferroviaire de celle-ci,

- la possibilité de mettre en place un dialogue social territorial élargi afin de définir des priorités, des objectifs économiques partagés et durables, avec des formations adaptées au territoire et une véritable politique de l'emploi à l'échelle du bassin,
- l'aide au développement de filières innovantes à notre portée, de basse technologie, moins consommatrices de ressources naturelles mais intenses en savoir et utiles au territoire.

Il poursuit en précisant que parler d'énergie, de climat, c'est également parler de politique économique territoriale dépassant de loin la seule revalorisation foncière ou paysagère de nos zones d'activités économiques, c'est également poser les bases d'une politique économique et de l'emploi qu'on peut élargir à l'économie sociale et solidaire ce qui, selon lui, manque cruellement dans ce projet d'agglomération.

En conclusion, il regrette que le Président de VVA ait refusé de soumettre au vote de l'assemblée la motion qu'il a proposée avec M. Pommeray sur le traité transatlantique dit « TAFTA » aux motifs qu'elle ne relevait ni des compétences de la Communauté d'Agglomération, ni du ressort territorial de VVA. S'il fait part de son accord sur la forme, il lui semble que sur le fond on ne peut pas à la fois placer ce projet d'agglomération sous le signe des ressources locales et naturelles, de la santé, de l'alimentation, de la prévention, et des circuits courts, sans s'inquiéter des conséquences probables d'un tel traité sur ces enjeux là et bien d'autres encore.

► **M. le Président** tient à préciser que la motion a bien été relayée à l'ensemble des conseillers communautaires mais confirme avoir pris la décision de ne pas la mettre au vote, celle-ci ne relevant ni des compétences ni du ressort territorial de VVA dans le respect de l'article 8 du règlement intérieur de VVA.

► Au cours de son intervention, **M. Guerre** relève que le texte du projet d'agglomération indique explicitement et très souvent en filigrane que son support a été le SCOT de VVA, soulignant ainsi l'évolution des élus sur les différents aspects de ce document ce dont il se réjouit. Il fait ensuite remarquer des contradictions ou des insuffisances d'explications dans le texte entre l'analyse faite sur l'évolution du monde, de l'environnement de l'agglomération et les contraintes et les propositions faites.

Il souligne notamment :

- la nécessité de faire figurer, comme pour la construction métropolitaine et la future grande région, le Pays ou le prochain PETR ainsi que l'intégration de l'arrière-pays,
- le besoin de plus de réactivité sur la collaboration avec les EPCI voisins sans attendre les évolutions que l'Etat pourrait imposer,
- le besoin, s'agissant de la création d'une silver économie, d'être attentif à ne pas créer une sorte d'appel d'air qui attirerait sur le territoire encore plus de ménages âgés, sauf à développer un territoire qui serait très déséquilibré sur le plan démographique, sociologique et donc en terme d'image,
- le constat d'un projet d'agglomération qui fonctionne autour de sa ville-centre plutôt qu'à partir de la totalité de son territoire,
- le manque d'appui sur le schéma local de l'enseignement supérieur ainsi que l'absence de notion de campus Albert Londres,
- des objectifs intéressants sur le logement regrettant toutefois que l'éco-quartier prêt à démarrer sur l'agglomération ait été supprimé.

Il poursuit ses remarques sur ce projet notamment :

- sur ses orientations générales, engageant selon lui l'exécutif de Vichy Val d'Allier, il relève que le centre omnisports, l'aéroport, les docks de Blois, le parc des sources pourraient passer de compétence communautaire et espère que l'impact financier de ces éventuels transferts a été étudié,
- sur sa philosophie générale, s'il se félicite de la vision sur l'environnement et ce qui concerne la rivière Allier, il trouve néanmoins ce projet exagérément environnementaliste par rapport au volet économique et au volet cohésion sociale à développer et mettre au même niveau,
- que le thermalisme est souvent mentionné, qu'il est également question de remise en forme, de sport, d'économie du sport mais constate un recul sur la gouvernance et la structuration autour des grands équipements majeurs de VVA,
- que le CREPS de Vichy est mentionné, et après avoir informé que cet équipement allait intégrer le réseau des CREPS de Rhône-Alpes, il fait part de son regret qu'aucun représentant de VVA n'ait participé à la réunion de travail sur cet établissement qui s'est tenue à Vichy dernièrement avec M. Queyranne,
- que le marketing territorial est absent alors que la communication économique dans le précédent mandat, « Made in VVA », avait donné d'excellents résultats,
- que la plateforme intermodale de Saint-Germain-des-Fossés devrait figurer dans le projet.

Pour conclure, et après avoir rappelé les modalités d'élaboration du précédent projet d'agglomération (commission ad'hoc, réunions publiques de démocratie participative), et fait le constat que ce projet n'a été réalisé que par 6 personnes, il regrette que son groupe n'ait pas été associé à son élaboration n'ayant été convié qu'à deux réunions de la commission 2 et propose au Président, s'il le souhaite, la participation de celui-ci à la rédaction finale du projet d'agglomération dont il souligne que l'approbation n'a pas de date limite.

► **M. Aurambout** confirme l'importance de toutes les problématiques liées à la transition énergétique et au plan énergie climat. Il précise que le développement durable et la transition énergétique se retrouvent à travers un certain nombre d'actions du projet d'agglomération dans la continuité de celles du mandat précédent (ex : défi énergie familles, rêves énergie auprès des enfants...).

Il fait également part d'une étude avec la société thermale des eaux de Vichy afin d'utiliser et de développer le potentiel énergétique de ses eaux, ainsi qu'une réflexion avec les agriculteurs locaux et voisins sur le développement de la méthanisation pour diversifier les différentes sources d'énergie.

Enfin, il souligne que la COP 21, qui se tiendra en France en fin d'année, devrait éveiller les consciences, chacun pouvant apporter sa pierre à sa construction.

► **M. le Président** apporte des éléments de réponse aux observations soulevées par M. Guerre, à savoir :

- qu'il n'a pas souhaité participer à la réunion de M. Queyranne au CREPS de Vichy, considérant celle-ci comme une réunion pré-électorale dans le cadre des futures élections régionales,
- que le projet d'agglomération a fait l'objet d'une concertation importante avec les communes, avec les conseillers communautaires invités par deux fois à la commission n° 2, au sein de réunions spécifiques des communes par secteurs, avec avis du bureau communautaire à chacune de ses étapes,
- que ce projet nécessitait d'être synthétique expliquant ainsi l'accent mis sur trois échelons importants -VVA et ses communes, le pôle métropolitain et la future région Rhône Alpes-Auvergne-, le Pays lui paraissant être un organisme « hybride » avec une géographie sur deux départements posant problème,

- que si certains Présidents d'EPCI voisins ont sollicité des rencontres avec VVA, il n'existe à ce jour aucune vision sur la loi NOTRe, dont le vote devrait intervenir fin juillet, notamment sur le seuil définitif des intercommunalités,
- qu'il n'y a pas de fléchage d'actions en faveur d'une silver économie qu'il s'agit d'une réflexion générale sur l'évolution de la démographie en Europe,
- que de prévoir l'accueil des populations jeunes et âgées n'est pas une opposition mais une complémentarité,
- qu'il est favorable à l'ajout d'une phrase sur le campus Albert Londres,
- que le projet d'agglomération ne privilégie pas la ville centre mais lui paraît équilibré ayant été élaboré de manière consensuelle avec les 23 communes,
- qu'il s'agit du développement des infrastructures sportives de l'aéroport et non pas de la prise en charge de l'aéroport par VVA,
- que la décision a été prise depuis de nombreuses années par VVA d'associer le Conseil Départemental de l'Allier et la Ville de Vichy pour engager des discussions avec l'Etat pour une dévolution éventuelle du domaine thermal, toute évolution sur ce dossier serait soumise à l'avis du conseil,
- qu'à travers la transversalité des actions, le développement économique (économie sportive, thermale, verte...) est bien présent,
- que la solidarité existe entre les communes et VVA à travers le pacte fiscal et financier qui va être mis en place, mais aussi envers les habitants (politique de la ville, service en faveur des jeunes et des seniors, organisation des déplacements, cité de pleine santé...).

► **Mme Cuisset** rappelle qu'il s'agit d'une politique stratégique pour les 10 années à venir évolutive et non figée, avec des actions qui, pour certaines, pourront être menées rapidement (ex : le quartier de Presles, patrimoine des sources, ...).

► Bien qu'il s'agisse du terme juridique, **M. Chegut** préférerait à celui de projet celui d'orientation s'agissant de lignes directrices pour les 10 années à venir qui auront été validées par le Conseil communautaire, facilitant ainsi les négociations avec les futurs partenaires.

► **Mme Cuisset** précise que ce projet d'agglomération, comme pour d'autres schémas, évoluera du fait de la mouvance actuelle des institutions mais qu'il est nécessaire aujourd'hui d'avoir un cap bien défini.

► **M. Jourdain** souligne que comme dans une entreprise, certains projets sont réalisés, d'autres pas, d'autres évolutifs. Aujourd'hui, VVA se donne des orientations et ne s'interdit rien de ce qui pourrait être modifié dans les prochains mois par le législateur.

A l'issue de ce débat, **M. le Président** soumet au vote de l'assemblée le projet de délibération sur le projet d'agglomération –volet territorial 2015-2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (59 pour et 8 abstentions : Mmes Semet, Gaille, Bouard et MM. Skvor, Gayet, Guerre -MM. Pommeray et Crouzier par procurations-) décide :

- d'approuver le projet d'agglomération – volet territorial 2015-2025 présenté,
- de le diffuser à l'ensemble des maires composant la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, aux membres du Conseil de Développement de l'Agglomération de Vichy, au Département de l'Allier et à la Région Auvergne,
- de le mettre à disposition du public en autorisant sa consultation au siège de la Communauté d'Agglomération de Vichy et dans chacune des mairies des communes membres.

B/ - VOLET MUTUALISATION 2015-2020 – PRESENTATION DU RAPPORT PROPOSE PAR M. LE PRESIDENT (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

► En préambule, **M. le Président** précise que pour le 2^{ème} volet du projet d'agglomération -le projet de schéma de mutualisation-, il a souhaité qu'un rapport soit présenté ce jour à l'assemblée communautaire préalablement à son approbation par les 23 communes membres dans un délai de trois mois à réception de ce document, puis à un vote définitif de l'assemblée en novembre prochain.

► **M. Aguilera** fait un rappel de la démarche engagée depuis maintenant un an sur ce schéma de mutualisation établi pour 5 ans (2015-2020) et remercie les élus communaux et communautaires ainsi que les services des 23 communes et de VVA pour leur travail de co-construction de ce document qu'il a souhaité être le plus détaillé possible notamment pour l'étape 1, à échéance du 1^{er} janvier 2016.

Il indique également que conformément à la législation, le Conseil Communautaire aura obligation –soit lors du débat d'orientations budgétaires ou lors du vote du budget primitif-, de présenter chaque année un point d'étape de ce schéma de mutualisation et si nécessaire de le réorienter.

A l'appui d'un power point joint en annexe, il procède ensuite à une présentation synthétique du schéma de mutualisation notamment :

- son contexte
 - . une obligation législative
 - . un environnement budgétaire et financier contraint
- ses objectifs et enjeux
- ses niveaux d'intégration
- la gouvernance et les instances
- le calendrier de la démarche
- la synthèse des pistes de mutualisation
- les fiches thématiques des actions
 - . au 1^{er} juillet 2015
 - . au 1^{er} janvier 2016
 - . au 1^{er} septembre 2016
- la synthèse des services apportés aux communes ne transférant pas de personnels
- l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de VVA et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement
- les fiches thématiques sur les actions à mener pendant la période 2016-2020 après approfondissement et poursuite des travaux
- enfin le calendrier prévisionnel de l'étape 1 -au 1^{er} janvier 2016- qu'il qualifie de services supports, et de l'étape 2 -2016-2018- sur des transferts de compétence.

Dans le cadre de cette démarche de construction de ce schéma de mutualisation, **M. Aguilera** indique :

- que des rencontres ont eu lieu avec les organisations syndicales et les agents des communes concernés qui ont compris que ce mouvement était inéluctable, qu'il fallait avancer intelligemment et de manière structurée, et sont particulièrement moteurs,
- qu'il a demandé, sous l'autorité de M. Ramis, directeur général des services et des DGA de VVA, à ce qu'une solution soit trouvée à l'ensemble des agents qui ne seraient pas replacés dans les services communs, alors qu'ils appartiennent initialement à ces services,
- que les 130 agents intégrés (mutualisation + transfert de l'enseignement musical) dans les effectifs de VVA dans le cadre des services communs correspondent à un transfert de personnel existant sur le territoire et non à des recrutements, ces services rationalisés devant permettre d'économiser des postes et de supprimer la notion de doublon.

► A l'issue de cette présentation, **M. le Président** ouvre le débat sur le rapport présenté.

► **M. Skvor** regrette que le document transmis aux conseillers ne mentionne pas clairement une radiographie des services d'origine et le projet détaillé par grade et par fonction de chacun des services communs concernés par l'étape 1, ce qui permettrait d'avoir une visibilité des économies réalisables et des doublons pouvant être supprimés. Il propose d'enrichir ce document de ces éléments avant son envoi aux 23 communes pour y être débattu.

► **M. Aguilera** souligne que le schéma va déjà très loin dans les détails de l'étape 1 et propose soit de transmettre les éléments sollicités, soit de les présenter au sein d'une commission ad'hoc.

N° 5- POLITIQUES CONTRACTUELLES

A/ - CONTRAT DE PLAN ETAT REGION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne mandat à M. le Président pour signer le contrat de Plan Etat-Région Auvergne 2015-2020 -volet territorial infra-régional- prévoyant pour VVA une aide de l'Etat et de la Région au titre des études et de l'aménagement de la zone de Montpertuis à hauteur de 2 M€ sur la période 2015/2020 (1 M€ Etat et 1 M€ Région).

► **Mme Cuisset** informe que M. le Président de VVA a adressé au Préfet de Région un courrier pour l'alerter sur les enveloppes budgétaires allouées dans le cadre du CPER 2015-2020 -volet routier-, qui s'avèrent particulièrement insuffisantes pour les études et les travaux indispensables au désenclavement et à l'attractivité de notre territoire.

► **M. Guerre** rappelle la nécessité de réaliser l'étude sur la liaison entre le CNO et la zone de Montpertuis corrélativement avec celles de l'Etat, et demande à VVA l'inscription de son engagement financier.

► **Mme Cuisset** confirme que la concomitance du projet du contournement nord-ouest avec l'arrivée vers Montpertuis a été affirmée au cours des réunions techniques, et que l'étude sur un tracé qui convienne à l'ensemble des communes concernées sera bien intégrée à celles réalisées par l'Etat.

B/ - APPROBATION DU CONTRAT D'AXE ALLIER AVAL (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Devant l'intérêt de la démarche globale à l'échelle de l'axe Allier afin de porter des actions de restauration et de valorisation de la rivière Allier et de ses abords, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve dans sa globalité le principe du contrat d'axe Allier aval porté par la Région d'Auvergne dans sa phase d'élaboration ainsi que les plans de financement des fiches projets,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit contrat et tous les actes à intervenir.

N° 6 - SOUTIEN DE VVA AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

(rapporteur M. Aguilera)

Devant la volonté de Vichy Val d'Allier de soutenir les politiques d'investissement des communes permettant d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide les principes d'un nouveau programme de soutien de VVA aux projets portés par les communes, lequel sera à définir ultérieurement dans le cadre du projet de pacte fiscal et financier,

- confirme la poursuite de l'accompagnement financier des communes par VVA, au titre des CCAB, selon les modalités fixées par délibération le 25 mars 2010,
- décide de créer un dispositif d'aide aux communes (période 2015-2017) pour la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT, consistant à accorder une aide plafonnée à 30% du coût total HT des travaux d'études et des frais induits (publicité,...), étant précisé que la subvention de VVA découlera de la règle concernant le cumul des aides publiques (80% maximum d'aides publiques), dans le cadre de laquelle VVA interviendra en tant que dernier financeur.
- proroge le dispositif du FICT pour 2015, selon les mêmes modalités qu'en 2013 et 2014, étant précisé que les fonds peuvent être octroyés au délégataire en cas de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- autorise l'attribution, pour chaque commune en faisant la demande à titre pluriannuel, du FICT, dès 2015 et au titre de la période 2015-2020, en se basant sur les montants annuels 2015 par commune multipliés par 6 au plus,
- autorise le Président à solliciter les conseils municipaux des communes concernées pour valider le partage conventionnel de fiscalité (produit de TFPB dans les ZAC pour les futures implantations et extensions d'entreprises) étant entendu que ce partage doit être validé par chaque commune concernée pour bénéficier du FICT.
- autorise le Président à solliciter les services de l'Etat pour la prolongation du FICT et notamment du partage conventionnel de fiscalité.

► **M. Aguilera** émet un avis favorable au souhait exprimé par les maires de Creuzier-le-Neuf et de Saint-Rémy-en-Rollat d'intégrer le dispositif du FICT, sous réserve de l'approbation de leur conseil municipal et selon des modalités à définir.

POLE RESSOURCES/FINANCES

N° 7 - PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, de continuité de service ou d'avancement statutaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs au 18.06.2015 présenté prenant en compte les évolutions statutaires,
- autorise le Président à faire évoluer les emplois permanents et non permanents conformément aux propositions figurant dans le rapport présenté,
- approuve la proposition concernant le taux des avancements de grades,
- autorise le Président à signer le contrat à durée déterminée concernant le poste d'animateur contrat territorial milieux aquatiques pour une durée de deux ans à compter du 18 juin 2015.

N° 8 - RESEAU TRES HAUT DEBIT – CONVENTION DE COFINANCEMENT DU DEPLOIEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES TRES HAUT DEBIT AUVERGNAT – AVENANT 6 (rapporteur M. Pierre Bonnet)

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les termes du projet d'avenant n°6 à la « convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communication électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » précisant les modalités d'affermissement de la phase 2, les ajustements de la phase 1 en cours d'exécution et la fixation d'un nouveau montant du Contrat de partenariat,

Mandat est donné à M. le Président pour signer cet avenant n°6 à la convention avec ses partenaires.

AFFAIRES JURIDIQUES

N° 9 - VICHY - HOTEL DE PROVENCE – CESSION (rapporteur M. Michel Guyot)

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de céder au profit de M. Aubry Dessapt-Laroze, l'immeuble « Hôtel de Provence », situé 6 avenue Victoria à Vichy, au prix de 280 001€, en autorisant dans le compromis de vente une clause de substitution au profit de toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner ; dans ce cas, il restera solidairement obligé, avec la personne désignée, au paiement du prix et à l'exécution de toutes les conditions de la vente. Il est toutefois précisé que cette substitution ne pourra avoir lieu qu'à titre gratuit.

Mandat est donné à M. le Président ou au Conseiller délégué pour signer tous les documents et actes afférents, notamment le compromis de vente avec comme conditions suspensives, outre classiquement le droit de préemption de la commune, l'obtention d'un prêt global acquisition/travaux, l'éventuel obtention du changement de destination de l'immeuble et le versement d'une somme équivalente à 5% du prix de la vente.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 10 - CUSSET – LES GRAVES – CREDIT-BAIL – AVENANT (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne mandat au Président ou à son représentant pour signer l'avenant au contrat de crédit-bail signé le 28 mars 2008, reconnaissant SAS DRAHTZUG STEIN comme nouveau crédit-preneur. Toutes les clauses et conditions du contrat initial demeurent inchangées et la SAS DRAHTZUG STEIN s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant dudit contrat initial.

N° 11 - ECONOMIE – SUBVENTIONS (rapporteur M. Joseph Gaillard)

A/ - CONGRES INTERNATIONAL « ISO » PORTANT SUR LES ELASTOMERES

Au regard des retombées économiques de cette manifestation pour le bassin et de son facteur d'attractivité pour notre territoire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder un soutien financier de 2000 euros pour contribuer à l'organisation de cet événement porteur d'image à l'international.

B/ - IV RENCONTRES ENTREPRISES DE LA FILIERE AUTOMOBILE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder un soutien financier de 1000 euros pour contribuer à l'organisation de cet événement qui associera conférence, ateliers, rendez-vous d'affaires et exposition et accueillera entre 200 et 250 participants, professionnels et partenaires de la filière.

N° 12 - ABATTOIR DE VICHY-RHUE – RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2014 (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'exploitation 2014 de l'abattoir de Vichy Rhue, situé dans la zone industrielle de Vichy Rhue à Creuzier le Vieux, déléguée à la Sarl Société Vichysoise d'Abattage (SO.VIAB) par un contrat d'affermage du 4 novembre 1991, rapport qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la présente séance.

POLE VIE SOCIALE ET UNIVERSITE

N° 13 - PETITE ENFANCE – MULTI-ACCUEILS – CREATION D'UNE CAUTION POUR LES BADGES D'ACCES (rapporteur M. Alain Dumont)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de mettre en place une caution de 15€ par badge remis pour les multi-accueils « Robert Debré » et « l'Îlot Calin » qui sera restituée au départ définitif de l'enfant lorsque le badge sera rendu en état de fonctionnement,
- de créer une régie de recettes permettant l'encaissement des cautions.

N° 14 - COHESION SOCIALE – CONTRAT DE VILLE – PROTOCOLE PRE-CONTRACTUEL – PROGRAMMATION 2015 – 1^{ère} PARTIE (rapporteur Mme Isabelle Delunel)

Considérant le programme d'actions 2015 proposé par le Comité de pilotage Politique de la Ville du 12 mai 2015 et l'examen par la commission n°3 « cohésion sociale » réunie le 26 mai 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête la programmation 2015/1^{ère} partie et décide d'attribuer une subvention aux associations ou organismes dont les actions répondent aux orientations et objectifs prioritaires du protocole précontractuel du contrat de ville, pour un montant total (1^{ère} partie) de 28 400 €,

Mandat est donné à M. le Président -ou Mme la Vice-présidente déléguée- pour signer tous documents contractuels liés à cette programmation.

N° 15 - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) – 2^{ème} PROGRAMMATION – SUBVENTIONS 2015 (rapporteur Mme Isabelle Delunel)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés : 56 pour, 3 contre (Mme Semet et M. Skvor -M. Pommeray par procuration-) et 4 abstentions (Mme Gaille et M. Aguiar -Mme Baptiste et M. Crouzier par procurations-), approuve les montants des subventions permettant de répondre à l'objectif de l'Axe 4 du PLIE « soutenir les structures de l'insertion et leurs publics » qui lui sont présentés. (Pour mémoire le programme initial d'actions du PLIE faisait apparaître un budget global de 265 000 € pour 165 000 € de dépenses dans le cadre des actions de la première programmation et un montant de subvention de 100 000€ pour soutenir les acteurs de l'Insertion).

► **Mme Semet** constate une différence entre la demande d'aide initiale des associations d'insertion : avenir insertion, pain contre la faim, garage social... et celle qui leur ait apportée. Dans une situation économique compliquée pour ces associations déjà touchées l'an dernier par une réforme nationale ayant grevé leur budget de fonctionnement, elle fait part de ses inquiétudes sur une baisse constante d'aide aux postes de salariés d'insertion pouvant entraîner à terme la disparition de certaines de ces structures.

► **Mme Delunel** précise que les critères de calcul ont reposé sur le nombre d'emplois et de salariés en insertion -sur la base de l'association jardins de cocagne liée par convention avec VVA (1350 €/salarié pour 26 salariés)-, en appliquant 15 % de baisse environ, soit 1150 € par salarié.

N° 16 - CULTURE – ALBERT LONDRES (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

A/ - SOUTIEN A LA SAUVEGARDE DE LA MAISON NATALE

Après examen par la commission n°3 volet culture le 26 mai 2015, et considérant qu'Albert Londres est un personnage identitaire de notre territoire soutenu depuis plusieurs années par Vichy Val d'Allier au nom des valeurs qu'il véhicule et comme un vecteur d'économie de la culture, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de soutenir la sauvegarde de la maison natale à hauteur de 20 000 € avec le versement d'une subvention à l'Association Réagir.

Mandat est donné à M. le Président pour signer la convention à intervenir.

B/ – ORGANISATION FORUM « JOURNALISME ET SOCIETE » (PRE PROGRAMME - SUBVENTION DES PARTENAIRES - MODALITES DE DEFRAIEMENTS DES INTERVENANTS - SOUTIEN A L'EDITION D'UN LIVRE UNIVERSITAIRE)

Après examen par la commission n°3 volet culture le 26 mai 2015, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'entériner le format de l'édition 2015 du Forum « Journalisme et Société » porté par VVA pour un budget d'environ 20 000 €,
- d'apporter un soutien à l'Association « Sur les Pas d'Albert Londres », de 2 000 € au titre de l'organisation des projections et du grand prix du Film Francophone Jeune Reporter et de 2 000 € au titre de l'itinérance de jeunes reporters dans les Balkans, été 2015,
- de définir les modalités des intervenants et de défraiements selon les modalités explicitées,
- de contribuer à l'édition du livre « Regards croisés » à hauteur de 450 € à verser aux Editions Christine Poupon.

N° 17 - CULTURE – ASSOCIATION « MUSIQUES VIVANTES » - CONVENTION D'OBJECTIFS 2014/2016 – SUBVENTION 2015 (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Après examen par la commission n°3/volet culture le 26 mai 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association « Musiques Vivantes » une subvention totale de 11 000 €, au titre de l'année 2015.

N° 18 - SPORTS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Après examen par la commission n°3 Sport le 26 mai 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- . Sporting Club Vichy Golf – 56^{ème} Grande Semaine Internationale du Golf et grand prix de Vichy Val d'Allier du 31 juillet au 2 août 2015 : 1 000 €
- . Association Golf Vichy – Forêt de Montpensier : Prix de Vichy Val d'Allier le 21 juin 2015 : 800 €

Mandat est donné à M. le Président pour signer les conventions de subventions à intervenir,

► **M. le Président** relate la conférence de presse organisée par les Présidents des clubs de basket de la J.A. Vichy-Auvergne et du stade Clermontois -à laquelle il a participé en présence de M. Bianchi, Maire de Clermont-Ferrand-, qui ont annoncé leur décision de fusionner. Cette fusion permettrait de pouvoir prétendre à rester à un haut niveau mais également le maintien à leur niveau actuel des subventions allouées par VVA, la ville de Vichy, Clermont Communauté et la ville de Clermont, après avis de chacune de ces collectivités.

Il souligne le symbole pour le pôle métropolitain en cours de constitution que l'une de ses premières réalisations soit la création de ce club sportif, qu'il soutient personnellement.

Il indique que les deux clubs et les collectivités étudient actuellement toutes les questions soulevées par les supporteurs vichyssois : capacité des salles, localisation des matchs, coût de la mobilité pour une famille...

► **M. Skvor** précise qu'il soutient également cette fusion depuis de nombreuses années et qu'au-delà de la question autoroutière entre Vichy et Clermont pour les soirées de matchs, c'est aussi la question du TER avec éventuellement un partenariat avec la future grande région, Mobivie, TER, et le SNTC pour faciliter un accès très rapide.

POLE TECHNIQUE ET INGENIERIE LOCALE

N° 19 - GARANTIES D'EMPRUNTS LOGEMENT SOCIAL FRANCE LOIRE – REHABILITATION DE LA RESIDENCE « LES GREGATIERES » A SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

A/ - TRANCHE 1

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 25 000 € souscrit par France Loire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réhabilitation de la résidence « Les Grégatières » située rue des Violettes à SAINT GERMAIN-DES-FOSSES, dont la première tranche de travaux (remplacement des menuiseries – diagnostic amiante) concerne 11 logements sociaux construits en 1987.

La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

B/ - TRANCHE 2

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 14 000 € souscrit par FRANCE LOIRE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réhabilitation de la résidence « Les Grégatières » située rue des Violettes à SAINT GERMAIN-DES-FOSSES, dont la première tranche de travaux (remplacement des portes d'entrée) concerne 19 logements sociaux construits en 1990.

La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

POLE ENVIRONNEMENT, MOBILITES DURABLES ET PREVENTION DES RISQUES

N° 20 - ESPACE NATUREL SENSIBLE – COTE SAINT AMAND – AVENANTS 4 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT VVA/CONSEIL DEPARTEMENTAL ALLIER, ET 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2010-2014 VVA/CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE L'ALLIER (rapporteur M. Michel Aurambout)

Après examen par les membres de la commission n°2 réunie le 2 juin 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Département de l'Allier de prolonger la convention de partenariat à terme le 20 mai 2015 jusqu'au 31 décembre, dans la perspective de pouvoir mobiliser des fonds FEDER sous réserve de garantir la gestion associative sur le site de la côte Saint-Amand,
- de donner mandat au Président pour signer l'avenant n°4 de prolongation de la convention de partenariat 2010-2015 jusqu'au 31 décembre dans le cadre du dispositif d'aide actuel départemental à hauteur de 60%,
- d'accepter la demande de régularisation du solde à hauteur de 8276,11 € par le conservatoire des espaces naturels Auvergne,
- d'accepter la demande de complément au solde de la CPO 2010-2015 à hauteur de 6898,76 €
- d'accepter en conséquence la correction apportée à l'avenant n°5 et de donner mandat au Président pour le signer,
- d'adopter le nouveau programme d'action proposé par le CEN Allier pour juin à décembre 2015 dont le montant de subvention est estimé à 17 700 €, auquel s'ajoute un investissement de VVA estimé à 22 000 €,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°6 de prolongation de la CPO jusqu'au 31 décembre 2015 et tous les documents à intervenir,

- de donner mandat au Président pour solliciter l'aide financière du Département à hauteur de 60%.

N° 21 - FONDS DE FINANCEMENT « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANTE VERTE » (TEPCV) (rapporteur M. Michel Aurambout)

Devant la nécessité d'une convention particulière d'appui financier entre le Président de Vichy Val d'Allier et la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention présenté,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention et les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions,
- autorise le Président à demander au Préfet de Région le versement de 40% du financement à la signature de ladite convention, et à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette convention et notamment la désignation des élus et techniciens référents à l'échelle du .

N° 22 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - TRANSPORTS URBAINS MOBIVIE – AVENANT N° 8 AU CONTRAT – AJUSTEMENT DE LA CONSISTANCE DU SERVICE (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)

Devant la volonté de pérenniser l'avenant n°4 en maintenant les fréquences de passages des lignes B et C à 20 minutes à l'exception de la période estivale enregistrant une moindre fréquentation au cours de laquelle les fréquences de passages des lignes B et C seraient portées à 30 minutes, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer avec le délégataire (Kéolis Vichy) l'avenant n° 8 à intervenir au contrat de gestion déléguée du service de transport urbain intégrant notamment ces modifications engendrant une économie de :

- pour l'année 5 serait de 66 800 € (en euros constants non indexés).
- pour l'année 6 serait de 90 300 € (en euros constants non indexés).
- pour l'année 7 serait de 99 500 € (en euros constants non indexés).
- pour l'année 8 serait de 99 400 € (en euros constants non indexés).

Les annexes 2, 3, 16 et 17 au contrat de Délégation de Service Public seront modifiées en conséquence.

- En réponse à une interrogation de **M. Aguiar**, **M. Germanangue** précise que le kiosque sera fermé pendant la pause méridienne où la fréquentation est moindre.

N° 23 - TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2014 (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2014 d'exploitation du réseau de transport urbain déléguée à la société KEOLIS VICHY, filiale du groupe KEOLIS, par délibération du 25 mars 2010, comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

N° 24 - ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE DEVERSEMENT D'EAUX USEES INDUSTRIELLES DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE VICHY VAL D'ALLIER (rapporteur M. Raymond Mazal)

A/ - ABREST – RLD

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de la convention entre l'entreprise RLD et VVA définissant les modalités administratives, techniques, juridiques et financières selon lesquelles cette entreprise est autorisée à déverser ses eaux usées non domestiques dans le réseau public d'assainissement de la collectivité.

Mandat est donné à M. le Président pour signer la convention susvisée.

B/ - CREUZIER-LE-VIEUX – CAP L'OREAL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de la convention entre l'entreprise CAP L'OREAL et VVA définissant les modalités administratives, techniques, juridiques et financières selon lesquelles cette entreprise est autorisée à déverser ses eaux usées non domestiques dans le réseau public d'assainissement de la collectivité.

Mandat est donné à M. le Président pour signer la convention susvisée.

N° 25 - ASSAINISSEMENT – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE – FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'EPURATION DES EAUX USEES – LOT 2

(rapporteur M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la conclusion du marché à bons de commande pour la fourniture de chaux vive (lot 2), dans les conditions indiquées ci-dessous, et ce pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an.

Lot	Titulaire	Localisation	Montant prévisionnel annuel du marché (HT)	Montant prévisionnel annuel du marché (TTC)
2/chaux vive	Carrières et fours à chaux de Dugny / Lhoist	Paris (75)	111 450,00 €	133 740,00 €

Mandat est donné au Président ou au Vice-Président délégué pour signer les marchés correspondant et tout document s'y rapportant.

N° 26 - ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – EXERCICE 2014 (rapporteur M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours. Ce rapport sera ensuite présenté pour information avant le 31 décembre 2015 à chacun des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier.

N° 27 - ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2014 (rapporteur M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours. Ce rapport sera ensuite présenté pour information avant le 31 décembre 2015 à chacun des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier.

N° 28 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VICHY – RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2014 (rapporteur M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2014 d'exploitation du service d'assainissement de la ville de Vichy déléguée à la Compagnie Bourbonnaise de Services et d'Environnement (CBSE) par contrat d'affermage du 28 février 1990 qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours.

Ce document devra ensuite être présenté pour information avant le 31 décembre 2015 à chacun des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Vichy.

N° 29 - DECHETS – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – EXERCICE 2014 (rapporteur M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets comprenant les principaux indicateurs techniques et financiers qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours.

Ce document sera transmis aux Maires des Communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy qui en feront rapport à leurs Conseillers Municipaux.

N° 30 - DECHETS – INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX – RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2014 (rapporteur M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2014 d'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Guègue, confiée par délégation de service public à la société SITA Centre Est le 2 mai 2009.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie les membres présents puis lève la séance plénière à 21 h 30.

Le Président
Claude MALHURET

